

RÈGLEMENT DU SWISSPEAKS TRAIL ÉDITION 2026

Seule la présente version du règlement au format.pdf en français téléchargeable sur notre site internet fait foi.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le SwissPeaks trail, et tout particulièrement les courses SwissPeaks 100 Miles, SwissPeaks Legend et SwissPeaks Odyssey, sont des compétitions extrêmes de longue durée nécessitant des capacités mentales et physiques hors normes et une préparation très poussées. Elle compte beaucoup de passages sur des sentiers très techniques et parfois en haute altitude à proximité des glaciers. Les conditions peuvent être parfois très difficiles (obscurité, vent, froid, pluie ou neige). C'est pourquoi un excellent entraînement et une réelle capacité d'autonomie sont indispensables à tout athlète désirant se lancer dans cette course individuelle.

Pour participer, il est donc indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de la compétition ;
- d'être parfaitement préparé physiquement et psychologiquement ;
- d'avoir acquis, avant la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes liés à ce type d'épreuve, et notamment :
- de savoir affronter, tout seul et sans aide extérieure, des conditions climatiques pouvant être extrêmement difficiles en raison de l'altitude et des conditions météorologiques (nuit, vent, froid, pluie et neige) ;
- de savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques et psychologiques dus à une grande fatigue, à des problèmes digestifs, à des douleurs musculaires ou articulaires, à des petites blessures ou à des excoriations provoquées par une activité prolongée...
- d'être conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que, pour une course en montagne comme la SwissPeaks Legend, la sécurité dépend de la disposition du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

La SwissPeaks Legend est une compétition ouverte à tous (âge minimum de 20 ans), sans limitations spécifiques, mais il est vivement conseillé d'avoir déjà participé à d'autres trails de plusieurs jours avant de se lancer dans cette aventure. La participation à la SwissPeaks Odyssey ne se fait que sous acceptation du CV du coureur.

Les autres courses du SwissPeaks Trail sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, d'au moins 18 ans le jour de la course (exception initiation Trail, voir ci-dessous).

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement

SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle. Attention : **sur-estimer sa préparation psychique et physique, ses vêtements et son équipement peuvent entraîner des conséquences extrêmes, voire mortelles !**

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que sur l'équipement vestimentaire et la sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, les commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. **Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course** par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.
4. **Toute forme d'assistance personnelle en dehors des zones autorisées (voir tableau du roadbook) sera disqualifiée. Merci de respecter l'éthique de la course.**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation au SwissPeaks Trail implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

INSCRIPTION, SÉLECTIONS, LISTES D'ATTENTES ET COUREURS NON ADMIS

Les inscriptions seront ouvertes le 09 novembre 2025 à 16h sur le site internet de la manifestation www.swisspeaks.ch

	Dès le 14/11/25
SwissPeaks Discovery	33 CHF
SwissPeaks Half-Marathon	69 CHF*
SwissPeaks Marathon	96 CHF*
SwissPeaks Challenge	149 CHF*
SwissPeaks Ultra	189 CHF*

SwissPeaks 100 Miles	259 CHF*
SwissPeaks Legend	900 CHF*
SwissPeaks Legend DUO	1600 CHF*
SwissPeaks Odyssey	1600 CHF*

*Ce montant n'inclut pas les frais de plateforme. Veuillez noter que le taux de change dans une devise autre que la devise de la plateforme (CHF - franc suisse) peut influencer le prix que vous payez.

Lors de l'ouverture des inscriptions et pendant les premières semaines, l'option de payer les frais d'inscription en deux versements (pour SwissPeaks Legend uniquement) n'est pas proposée.

Le prix d'entrée (pour le SwissPeaks Odyssey, SwissPeaks Legend, SwissPeaks 100 Miles, SwissPeaks Ultra, SwissPeaks Challenge) comprend la participation à la course, le prix souvenir, le repas à l'arrivée, les ravitaillements, les repas dans les bases de vie, le sac suiveur, le prix finisher et la médaille de finisher.

Le marathon comprend la participation à la course, un prix souvenir, des ravitaillements, un repas à l'arrivée, une médaille finisher.

Le semi-marathon comprend la participation à la course, un prix souvenir, une médaille finisher, des ravitaillements.

Le "SwissPeaks Discovery" comprend la participation à la course, le ravitaillement et un prix souvenir.

À l'exception du SwissPeaks Odyssey, il n'y a pas de processus de sélection pour les inscriptions à la course. Le coureur inscrit est admis.

Le nombre de coureurs admis sur les courses est le suivant :

- 500 pour la SwissPeaks Discovery
- 500 pour la SwissPeaks Half-marathon
- 500 Pour la SwissPeaks Marathon
- 500 pour la SwissPeaks Challenge
- 500 pour la SwissPeaks Ultra
- 400 pour la SwissPeaks 100 Miles
- 400 pour la SwissPeaks Legend
- 100 pour la SwissPeaks Odyssey

Un coureur inscrit une fois ces limites atteintes est automatiquement sur liste d'attente.

Le premier coureur sur la liste d'attente remplace un coureur ayant annulé son inscription.

CONDITIONS PARTICULIÈRES SWISSPEAKS Odyssey

La SwissPeaks Odyssey présente des conditions particulières étant donné la spécificité de la course.

Les conditions ainsi que le concept, susceptible d'évoluer au fil du temps, sont décrits dans l'annexe 1 à ce règlement.

CONDITIONS PARTICULIÈRES SWISSPEAKS Legend DUO

La SwissPeaks Legend DUO présente une particularité relativement importante comparée à l'inscription à la SwissPeaks Legend en Solo, celle-ci doit se courir en binôme. Cela signifie que les deux coureurs enregistrés en DUO ont l'obligation de courir ensemble et d'arriver à deux à chaque base de vie/ravitaillement. Si cette règle n'est pas respectée, l'organisation se réserve le droit de disqualifier l'équipe.

Si l'un des deux décide d'abandonner en cours de route, le 2^e coureur a le choix de continuer ou non. Dans les deux cas, les coureurs doivent indiquer à l'organisation si l'un des deux coureurs décide ou non de continuer la course. S'il décide de continuer, le coureur se verra alors classé dans le classement général de la SwissPeaks Legend Solo.

INSCRIPTION "ÉLITE"

Dans un souci d'une juste reconnaissance des athlètes de haut niveau et d'une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux élites, qui en font la demande, selon des critères précis et basés sur leur indice de performance ITRA général. Les coureurs correspondant aux critères indiqués ci-dessous peuvent bénéficier d'une inscription gratuite ou d'un tarif préférentiel, dans le cas des courses d'ultra-distance :

Femmes : > 710

Hommes : > 820

Si vous correspondez à ce critère et souhaitez vous inscrire, merci d'écrire à info@swisspeaks.ch pour finaliser votre inscription.

ANNULATION D'INSCRIPTION

1) AVEC souscription à l'assurance annulation proposée par l'organisateur

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation,

moyennant un surcout de :

- | | |
|--|-----------|
| - SwissPeaks Odyssey | : 150 CHF |
| - SwissPeaks Legend | : 90 CHF |
| - SwissPeaks Legend Duo | : 70 CHF |
| - SwissPeaks 100 Miles | : 30 CHF |
| - SwissPeaks Ultra | : 20 CHF |
| - SwissPeaks Challenge | : 15 CHF |
| - SwissPeaks Marathon, Half-Marathon & Discovery | : 12 CHF |

Ce montant est à rajouter aux frais d'inscription. **La souscription à l'assurance annulation ne peut se faire que lors de l'inscription.**

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès de son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- une grossesse de la coureuse inscrite ou la naissance d'un enfant dans une période de 15 jours avant ou après la course

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin ainsi qu'une preuve médicale attestant de l'incapacité à participer à la course au plus tard sept jours avant la date de départ de la course en question. **Ces documents doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : info@swisspeaks.ch**

Pour des annulations tardives (à partir du 15 juillet 2026), des frais administratifs supplémentaires (entre 10 et 15%) pourront être prélevés au vu des nombreux frais déjà engagés.

2) SANS souscription à l'assurance annulation proposée par l'organisateur

Dans le cas où vous n'avez pas souscrit à une assurance annulation, les règles suivantes sont d'application :

- Si un coureur n'est pas en mesure de participer, il/elle est autorisé(e) à céder son dossard à une personne de son choix (modification possible jusqu'au 1^{er} août 2026, au-delà de cette

- date plus aucune modification ne sera acceptée)
- Pour ceux qui n'ont personne à qui céder leur dossard **ET** si une ou plusieurs courses devaient être complètes avant l'échéance prévue (1^{er} juillet 2026 pour la SwissPeaks SwissPeaks Legend, SwissPeaks 100 Miles et SwissPeaks Ultra ; 1^{er} août 2026 pour le marathon, Half-marathon et Discovery), un système de cession du dossard peut être mis en place par l'organisateur pour la/les courses en question. Dans ce cas-là, les annulations seront prises en considération dans l'ordre chronologique de réception d'un courriel. Une retenue égale à 15% du prix payé pour l'inscription sera retenue chez la personne cédant son dossard afin de pallier les frais administratifs.
 - Dans le cas où la course n'est pas complète et que vous ne trouvez personne pour reprendre votre dossard, les règles suivantes sont d'application : avant le 31 décembre 2025 : 70 % des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 : 40% des droits d'inscription concrètement encaissés seront remboursés. **Au-delà du 1^{er} juillet 2026 : aucun remboursement ne sera effectué.**

Il est toutefois possible de changer de catégorie jusqu'au **1^{er} août 2026**. Aucun remboursement ne sera fait dans le cas où une personne descend de catégorie. Dans le cas contraire, la personne devra payer le montant complémentaire pour arriver à la finance d'inscription de sa nouvelle catégorie.

Au-delà du 1^{er} août 2026 : aucune modification de catégorie ou de nom ne sera possible.

ÉQUIPEMENT

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Cependant, il est important de noter qu'il **s'agit d'un minimum vital que chaque traileur doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettent réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc, une meilleure sécurité et de meilleures performances.**

Chaque coureur aura avec lui des vêtements à sa taille et n'ayant subi aucune transformation à leur sortie d'usine.

Des contrôles aléatoires pourront être effectués sur les courses, entraînant des pénalités allant jusqu'à la disqualification du coureur en cas de non-présentation de ce matériel obligatoire.

Kit de base obligatoire pour la SwissPeaks Legend et SwissPeaks 100 Miles :

Un seul sac destiné à transporter le matériel obligatoire et à garder pendant toute la course
Téléphone mobile en état de marche, permettant de téléphoner à l'étranger et toujours allumé pour être joignable en tout temps

Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés) — quantité limitée de gobelets disponibles sur les ravitaillements et bases de vie !

Réserve d'eau minimum 1 litre

2 lampes frontales en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe

Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum

Sifflet

Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou strapping (mini 100 cm x 6 cm)

Réserve alimentaire

Casquette ou bandana

Bonnet

Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante

Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe

Seconde couche chaude additionnelle à manche longue (poids mini 180g) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (poids mini 110g) et d'une veste coupe-vent avec protection déperlante. La veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche et vice versa.

Gants chauds et imperméables

Pièce d'identité

Bol personnel pour que les bénévoles y déposent le ravitaillement souhaité

Des crampons obligatoires dans le sac suiveur pour la SwissPeaks Odyssey et

SwissPeaks Legend

Un sac de couchage obligatoire dans le sac suiveur pour la SwissPeaks Odyssey, SwissPeaks Legend et 100 Miles

Kit de base obligatoire pour la SwissPeaks Ultra et la SwissPeaks Challenge :

Un seul sac destiné à transporter le matériel obligatoire et à garder pendant toute la course

Téléphone mobile en état de marche, permettant de téléphoner à l'étranger et toujours allumé pour être joignable en tout temps

Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés) — quantité limitée de gobelets disponibles sur les ravitaillements et bases de vie !

Réserve d'eau minimum 1 litre

1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange

Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum

Sifflet

Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou strapping (mini 100 cm x 6 cm)

Réserve alimentaire

Casquette ou bandana

Bonnet

Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante

Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe

Seconde couche chaude additionnelle à manche longue (poids mini 180g) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (poids mini 110g) et d'une veste coupe-vent avec protection déperlante. La veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche et vice versa.

Gants chauds et imperméables

Pièce d'identité

Bol personnel pour que les bénévoles y déposent le ravitaillement souhaité

Kit de base obligatoire pour la SwissPeaks Marathon :

Un seul sac destiné à transporter le matériel obligatoire et à garder pendant toute la course

Téléphone mobile en état de marche, permettant de téléphoner à l'étranger et toujours allumé pour être joignable en tout temps

Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés) — quantité limitée de gobelets disponibles sur les ravitaillements et bases de vie !

Réserve d'eau minimum 1 litre

Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum

Sifflet

Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou strapping (mini 100 cm x 6 cm)

Réserve alimentaire

Casquette ou bandana

Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante

Pièce d'identité

Kit de base obligatoire pour la SwissPeaks Half-Marathon et Discovery :

Téléphone mobile en état de marche, permettant de téléphoner à l'étranger et toujours allumé pour être joignable en tout temps

Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés) — quantité limitée de gobelets disponibles sur les ravitaillements et bases de vie !

Réserve d'eau minimum 0.5 litre

Réserve alimentaire

Pièce d'identité

Difficile de prévoir la météo en montagne de manière précise pour un début septembre. C'est pourquoi l'organisation a mis en place trois kits qui s'ajoutent au matériel obligatoire afin d'être équipé de la meilleure manière possible. Il est donc conseillé de se préparer à avoir besoin de l'un de ces kits supplémentaires au kit de base. L'information sera donnée aux coureurs par e-mail quelques jours avant le départ de leur course.

Kit canicule Pour toutes les courses (peut être exigé par l'organisation selon conditions météo):

- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Réserve d'eau minimum 2 litres

Kit Froid Pour les courses SwissPeaks Odyssey, SwissPeaks Legend, SwissPeaks 100 Miles, SwissPeaks Ultra et SwissPeaks Challenge (peut être exigé par l'organisation selon conditions météo) à avoir OBLIGATOIREMENT dans le sac suiveur et potentiellement dans le sac coureur si les conditions météo changent durant la course :

- Une veste chaude supplémentaire avec capuche de type veste en plume
- Un sur-pantalon imperméable

Kit Mauvais temps Pour la SwissPeaks Marathon, SwissPeaks Half-Marathon et SwissPeaks Discovery (peut être exigé par l'organisation selon conditions météo) :

- **Veste avec capuche** permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante
- **Pantalon ou collant** de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- **Seconde couche chaude** additionnelle à manche longue (poids mini 180g) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (poids mini 110 g) et d'une veste coupe-vent avec protection déperlante. La veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche et vice versa.
- **Gants** chauds et imperméables

SAC SUIVEUR

Le sac suiveur de la SwissPeaks Odyssey et SwissPeaks Legend aura une capacité de 50L pour contenir un maximum de 10 kg. Le sac suiveur de la SwissPeaks 100 Miles et SwissPeaks Ultra aura une capacité de 30L. Ce sac vous suivra de base de vie en base de vie. Attention, il est de votre devoir de déposer ce sac dans la zone prévue lorsque vous quittez la base de vie. Seuls les sacs fournis par l'organisation seront transportés dans les bases de vie. Le délai de rapatriement sera fonction des contraintes logistiques. Un sac peut avoir du retard par rapport au coureur, en particulier en cas d'abandon. Merci d'être patient et de respecter le travail des bénévoles. Les sacs seront à retirer sous la tente dédiée à cet effet entre 8h et 21h. Un listing des sacs arrivés sera mis à jour régulièrement. Le contenu de ce sac suiveur ne sera pas vérifié. En ce sens, aucune contestation ou réclamation quant à son contenu à l'arrivée ne sera recevable.

Ces sacs devront être récupérés au plus tard le dimanche 6 septembre à 18h au Bouveret. Passé cette date, ils seront détruits.

Merci de ne pas y déposer d'effets personnels fragiles ou de valeur tels que des clefs de voiture, billets d'avion ou portefeuille. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les articles perdus ou endommagés pendant le transport.

Le sac suiveur doit obligatoirement être déposé (même s'il n'y a rien dedans) au départ de la course pour être acheminé par l'organisation aux différentes bases de vie. Il ne doit en aucun cas être gardé par les personnes assurant l'assistance du coureur durant la durée de la course. Le cas échéant, une pénalité sera donnée au coureur.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,
- de votre sac de course et de tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre (à l'horizontale) et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou retrait des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré, mais en cas d'abandon, il sera désactivé.

En plus de votre dossard, vous recevrez un bracelet indéchirable (SwissPeaks Odyssey, SwissPeaks Legend, 100 Miles et Ultra) à porter en permanence durant l'entièreté de la course pour pouvoir accéder aux ravitaillements et bases de vie.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Une équipe médicale est présente pendant toute la durée des épreuves sur le site du Bouveret (lieu de départ/arrivée).

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger, avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant l'équipe médicale
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger,
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre l'équipe médicale, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »)

- 144

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

POSTES DE CONTRÔLES ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

Un contrôle est effectué à l'arrivée sur tout poste de secours ou de ravitaillement.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible, de leur bracelet et de leur puce, et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Merci de respecter la propreté des lieux mis à notre disposition pendant toute la durée de la course.

Tout concurrent qui sera surpris à laisser ses déchets dans la nature sera disqualifié.

ASSISTANCE PERSONNELLE

Une assistance personnelle est tolérée uniquement et exclusivement aux points de ravitaillement et dans les bases de vie, **dans une zone réservée à cet usage et à la discrétion du responsable du lieu.**

Un seul accompagnant par coureur est autorisé à entrer dans les bases de vie avec, en sa possession, un badge délivré par l'organisation. Aucun accompagnant n'est autorisé à entrer dans les postes de ravitaillement.

Ces accompagnateurs ne peuvent pas consommer ce qui a été préparé pour les coureurs dans les différents points de ravitaillement, ni prétendre à un couchage dans les bases de vie. Ils n'ont pas non plus accès aux espaces dédiés au repos, aux douches et à l'assistance médicale réservés uniquement et exclusivement aux coureurs. L'accès à ces espaces leur est interdit.

Toute assistance personnelle le long du parcours est interdite, sous peine **de disqualification du coureur**.

D'autre part, l'accompagnement (ou toute sollicitation d'accompagnement de la part du coureur) le long du parcours (50m ou plus) est interdit, sous peine **de disqualification**.

TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks Legend", est fixé à 156 h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks 100 Miles", est fixé à 56 h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks Ultra", est fixé à 38 h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks Challenge", est fixé à 18 h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks Marathon", est fixé à 14h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks Half-Marathon", est fixé à 6h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours "SwissPeaks Discovery", est fixé à 4h.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le roadbook.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée - "barrière horaire de sortie"** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle - "barrière horaire d'entrée").

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

ARRIVÉE

À votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher et/ou votre médaille Finisher (SwissPeaks 100 Miles, SwissPeaks Ultra, SwissPeaks Challenge, Marathon et Half-Marathon). Pour la SwissPeaks Odyssey et SwissPeaks Legend, une cérémonie spéciale est organisée en l'honneur de tous les

finishers le 6 septembre à 9h 45. À noter que les médailles ne seront distribuées qu'au moment de la remise des prix le dimanche et ne peuvent pas être envoyées à posteriori. Les personnes ne pouvant rester jusqu'à la cérémonie pour des raisons professionnelles et/ou personnelles devront remplir un formulaire d'envoi et s'acquitter des frais d'envois auprès du stand d'information. L'envoi de la médaille Finisher se fera au plus tard dans les deux mois suivants la course. Aucune demande d'envoi ne sera prise en compte après ce dimanche 6 septembre.

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée (Bouveret).

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus (un sac vous est remis à l'entrée pour vos chaussures).

Un repas est également offert à tous les participants (sauf Half-Marathon et Discovery) sur le site de l'arrivée ou chez nos restaurants partenaires à l'aide du bon repas reçu avec le dossard.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque course, un classement général hommes et femmes, ainsi qu'un classement pour chaque catégorie hommes et femmes, sont établis.

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un prix podium.

La présence à la remise des prix est obligatoire pour recevoir son prix. Aucun prix ne sera donné à une tierce personne, ni même envoyé ultérieurement par la poste.

	SwissPeaks Odyssey et SwissPeaks Legend	Toutes les autres courses
Seniors Hommes (SEH)	20 à 39 ans	18 à 39 ans
Seniors Femmes (SEF)	20 à 39 ans	18 à 39 ans
Master 1 Hommes (MH1)	40 à 49 ans	40 à 49 ans
Master 1 Femmes (MF1)	40 à 49 ans	40 à 49 ans
Master 2 Hommes (MH2)	50 à 59 ans	50 à 59 ans
Master 2 Femmes (MF2)	50 à 59 ans	50 à 59 ans
Master 3 Hommes (MH3)	60 ans et plus	60 ans et plus
Master 3 Femmes (MF3)	60 ans et plus	60 ans et plus

PRIZE MONEY

Un prize money est décerné pour les 3 premiers hommes/femmes des courses SwissPeaks Odyssey, SwissPeaks Legend, 100 Miles et Ultra.

	1	2	3
SwissPeaks Odyssey	600 CHF	300 CHF	150 CHF
SwissPeaks SwissPeaks Legend	600 CHF	300 CHF	150 CHF
SwissPeaks 100 Miles	600 CHF	300 CHF	150 CHF
SwissPeaks Ultra	300 CHF	150 CHF	75 CHF

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé, car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement, mais dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation, doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4 :
 - o lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - o en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les coureurs "balais" (ou serre-fils), ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

Notre système de rapatriement des coureurs s'effectue en grande partie via notre partenariat RegionAlps. Si le chef de poste vous amène à la gare la plus proche pour vous rapatrier, il vous faut impérativement prendre un train régional (pas CFF) et être en possession de votre dossard.

Tout coureur qui quitte la compétition sans l'annoncer à l'organisation devra s'acquitter des éventuels frais de recherche engagés.

PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

La direction de course se réserve le droit de disqualifier tout coureur qui ne respecterait pas le présent règlement.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout coureur vu en train d'être assisté personnellement en dehors des zones autorisées sera disqualifié.

Éteindre la balise GPS, la désolidariser ou la déplacer de son sac entraînera une disqualification immédiate du coureur

Il est strictement interdit d'utiliser un quelconque moyen de transport durant la course. Tout coureur qui fera exception à cette règle n'aura pas le droit de franchir la ligne d'arrivée. Il ne recevra pas de prix finisher et ne sera pas classé.

ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage. Un coureur suspendu pour dopage dans son pays sera immédiatement disqualifié et ne sera pas remboursé.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (distance et tracé), l'emplacement des postes de secours et de ravitaillement, ainsi que les barrières horaires, et cela, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera

fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

DROITS À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées **et avec l'accord officiel de l'organisation.**

COMPÉTENCES DE LA DIRECTION DE COURSE

- Acceptation de participation d'un coureur.
- Attribution de wild-card. La direction de course se laisse le droit d'inviter un coureur.
- Disqualification de coureur qui ne respecterait pas le règlement de course.
- Modification des parcours (Exemple : réduction ou modification de temps de passage limite).
- Interruption ou suppression de l'épreuve si les conditions l'exigent. Une telle décision n'entraîne pas le remboursement de la finance d'inscription.
- Protêts : à déposer par écrit au plus tard 30 minutes après l'arrivée du coureur. Après avoir entendu les parties, la direction de la course tranche sans appel.
- Décisions à prendre sur un point non prévu dans le présent règlement, et imposées par les circonstances.

ASSURANCES

Assurance "responsabilité civile"

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile assure les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps et sans préavis.

Seule la version française en format PDF fait foi.

DROIT APPLICABLE - LITIGE

Le présent règlement est soumis au droit suisse.

Préalablement à toute action en justice, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable à leur litige.

À cet effet, les Parties conviennent de se réunir dans les plus brefs délais suivant l'urgence et la gravité du litige, et ce, sans dépasser le délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la Partie faisant état du différend.

En cas d'absence ou d'échec d'une solution amiable expressément acceptée par les Parties dans les quinze (15) jours suivant la réunion initiale des Parties précisée à l'alinéa précédent, les Parties pourront soumettre le litige au tribunal du district de Monthey, Place de l'Hôtel de Ville 1, case postale 28, 1870 Monthey 1

Annexe 1 au règlement du SwissPeaks Trail 2026 - Cas particulier de la SwissPeaks Odyssey

CONDITIONS PARTICULIÈRES AU REGARD DES AUTRES COURSES

La SwissPeaks Odyssey présente des conditions particulières.

LE CONCEPT

Pour cette troisième édition, est proposée une course par étape chronométrée. Durant la première semaine, du Bouveret à Brigerbad, un départ sera donné chaque jour, et une arrivée devra être franchie à la fin de chaque étape. Durant la deuxième semaine, les coureurs prendront le départ et évolueront avec les coureurs de la SwissPeaks Legend.

Tous les coureurs trouveront ainsi le temps du repos sur les bases de vie qui les accueilleront à chaque fin d'étape. Ils y seront logés en demi-pension.

Tous les jours, les coureurs trouveront deux ou trois ravitaillements sur leur parcours.

Les coureurs seront équipés par l'organisation d'un traqueur GPS pour assurer leur sécurité, l'équité de la course et pour le suivi de cette dernière. Une plateforme de chronométrage "Live" permettra de suivre l'évolution du classement au fil de la course.

Le classement sera établi en additionnant le temps de chaque étape puis le temps de course sur la SwissPeaks Legend.

Un coureur qui ne parvient pas à rallier l'arrivée d'une étape dans le temps imparti sera mis hors course et ne pourra pas prendre le départ le lendemain.

LE DÉROULEMENT DE LA COURSE ET SES ÉTAPES

- Retrait des dossards au Bouveret, mardi 25 août 2026, de 17h à 20h.
- Un repas “des condamnés” sera organisé au restaurant La Barge du Léman au Bouveret (aire de départ) dès 18h - Supplément de prix et sur réservation uniquement.
- DÉPART DE LA COURSE le mardi 25 août 2026, 21 h 00
Étape 1, Le Bouveret - Ovronnaz 85 km (mardi 25.08 et mercredi 26.08)
- Étape 2: Ovronnaz - Anzère, 50 km (jeudi 27.08)
- Étape 3: Anzère - Guttet 60 km (vendredi 28.08)
- Étape 4: Guttet - Brigerbad 50km (samedi 29.08)
- Dimanche 30.08, Départ 5 minutes avant la SwissPeaks Legend depuis Brigerbad à 08h55

L'organisation s'engage à fournir à chaque fin d'étape un logement adapté à une course en semi-autonomie (avec sac d'allègement) et des ravitaillements (avec au minimum un repas chaud).

Un sac d'allègement est acheminé pour les coureurs à la fin de chaque étape.

Une valise peut également être confiée pour être disponible à la fin de la première semaine avant le départ avec la SwissPeaks Legend puis au Bouveret à la fin de la course.

La sécurité est assurée par un PC course et des équipes qualifiées et mobiles sur le terrain.

Les principes de la semi-autonomie (jusqu'à 25 km entre deux points de ravitaillement) en montagne restent de mise et les coureurs s'engagent dans une aventure qui impose d'être conscients des risques encourus. Savoir s'auto-gérer en montagne est indispensable.

INSCRIPTION A LA SwissPeaks Odyssey

L'inscription à la SwissPeaks Odyssey se fait uniquement via une sélection des coureurs par l'organisation. La pré-inscription des coureurs se déroule du 14 au 30 novembre 2025.

La sélection des coureurs par l'organisateur se déroule du 1^{er} décembre au 15 décembre 2025.

L'inscription définitive des concurrents se fait du 15 décembre au 31 décembre 2025.

Passé ce délai, si le coureur sélectionné n'a pas confirmé son inscription par le paiement de cette dernière, celui-ci perd sa place et l'octroie automatiquement à la 1^{re} personne sur liste d'attente. Ces personnes sur liste d'attente seront contactées personnellement. Les coureurs ne présentant pas les qualités requises (expérience et vitesse suffisante), seront refusés par l'organisation.

Le parcours sera balisé sur toute la durée de la SwissPeaks Odyssey.

Même si la technologie actuelle permet de suivre le parcours sur vos appareils connectés, nous vous invitons à les éteindre et à suivre le balisage (fanions rouges + réfléchissants la nuit) et à profiter un maximum de nos merveilleux paysages et de votre aventure.

ÉQUIPEMENT

Pour participer à cette épreuve, un kit de matériel obligatoire est requis.

Cependant, il est important de noter qu'il **s'agit d'un minimum vital que chaque traileur doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettent réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc, une meilleure sécurité et de meilleures performances.**

Chaque coureur aura avec lui des vêtements à sa taille et n'ayant subi aucune transformation à leur sortie d'usine.

Des contrôles aléatoires pourront être effectués sur les courses, entraînant des pénalités allant jusqu'à la disqualification du coureur en cas de non-présentation de ce matériel obligatoire.

Kit de base obligatoire pour la SwissPeaks Odyssey

Un seul sac destiné à transporter le matériel obligatoire et à garder pendant toute la course
Téléphone mobile en état de marche, permettant de téléphoner à l'étranger et toujours allumé pour être joignable en tout temps

Gobelet personnel 15 cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés) — quantité limitée de gobelets disponibles sur les ravitaillements et bases de vie !

Réserve d'eau minimum 1 litre

2 lampes frontales en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe

Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum

Sifflet

Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou strapping (mini 100 cm x 6 cm)

Réserve alimentaire

Casquette ou bandana

Bonnet

Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante

Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe

Seconde couche chaude additionnelle à manche longue (poids mini 180g) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (poids mini 110g) et d'une veste coupe-vent avec protection déperlante. La veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche et vice versa.

Gants chauds et imperméables

Pièce d'identité

Bol personnel pour que les bénévoles y déposent le ravitaillement souhaité

Des crampons et un sac de couchage sont obligatoires dans le sac suiveur.

Le sac suiveur de la SwissPeaks Odyssey aura une capacité de 50L pour contenir un maximum de 10 kg.

Ce sac vous suivra de base de vie en base de vie. Attention, il est de votre devoir de déposer ce sac dans la zone prévue lorsque vous quittez la base de vie. Seuls les sacs fournis par l'organisation seront transportés dans les bases de vie. Le délai de rapatriement sera fonction des contraintes logistiques. Un sac peut avoir du retard par rapport au coureur, en particulier en cas d'abandon. Merci d'être patient et de respecter le travail des bénévoles. Les sacs seront à retirer sous la tente dédiée à cet effet. Un listing des sacs arrivés sera mis à jour régulièrement. Le contenu de ce sac suiveur ne sera pas vérifié. En ce sens, aucune contestation ou réclamation quant à son contenu à l'arrivée ne sera recevable.

Ces sacs devront être récupérés au plus tard le dimanche 6 septembre à 18h au Bouveret. Passé cette date, ils seront détruits.

Merci de ne pas y déposer d'effets personnels fragiles ou de valeur tels que des clefs de voiture, billets d'avion ou portefeuille. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les articles perdus ou endommagés pendant le transport.

Le sac suiveur doit obligatoirement être déposé (même s'il n'y a rien dedans) au départ de la course pour être acheminé par l'organisation aux différentes bases de vie. Il ne doit en aucun cas être gardé par les personnes assurant l'assistance du coureur durant la durée de la course. Le cas échéant, une pénalité sera accordée.

Les coureurs seront avertis par l'activation des kits canicule ou grand froid par les bénévoles des bases de vie, ce qui leur permettra de prendre dans leur sac de course le matériel requis depuis le sac suiveur.

SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle. Attention : **sur-évaluer sa préparation psychique et physique, ses vêtements et son équipement peuvent entraîner des conséquences extrêmes**, voire mortelles !

Une **assistance personnelle** est autorisée à proximité des postes de ravitaillement et dans les bases de vie. Se référer au règlement général de course.

Un seul accompagnant par coureur sera admis dans les bases de vie. Aucun accompagnant ne sera admis sur les postes de ravitaillements

Les horaires d'ouverture et de fermeture de chaque point de ravitaillement ou base de vie sont à respecter strictement.

Les bénévoles et leur travail sont votre seule chance de réussite et de revoir une nouvelle édition de nos courses. Merci de les respecter, ainsi que leur repos.

La présence des personnes assurant l'assistance de certains coureurs est admise et tolérée sur les bases de vie, nous vous demandons de ne pas interférer dans l'organisation des lieux. L'organisation se réserve le droit d'intervenir et de disqualifier un coureur pour tout comportement inadapté.